

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juillet 2009
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Jean BOURGEOIS

Pouvoir de J. BOURGEOIS à J. FLON,

Secrétaire de séance : Claude LIOTARD

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2009

1 - RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait part au conseil du devis pour le renouvellement du contrat du logiciel pour le cadastre. Accepté

Monsieur le maire fait part au membre de l'assemblée des courriers du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme pour : l'adhésion de la Ville de Valence au SDED - le retrait du SIMM du Royans du SDED - l'adhésion des 12 communes membres du SIMM du Royans au SDED. Décision de retrait et d'adhésions au SDED acceptée à l'unanimité des présents

2 - VOIRIE COMMUNALE

Suite à la proposition de l'alignement des voies de la Grande Terre, et après avoir consulté les services de l'Etat, le changement de nature du CR15 et de la VC2 qui ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de ces voies n'est pas soumis à l'exigence d'une enquête publique mais devra résulter d'une décision du conseil municipal.

Par conséquent, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de classer le CR 15 (chemin de guacou du village jusqu'à la station d'épuration) en voie communale pour assurer l'obligation d'entretien de desserte des poubelles et de déclasser la VC2 (de Vaugelas à Dunage) en chemin rural pour éviter les obligations de travaux.

3 - TRAVAUX 2010

Monsieur le maire remet aux membres de l'assemblée le devis établi par l'entreprise REYNIER pour les travaux 2010 de la mairie qui rentreront dans la dotation cantonale du Conseil Général. Le devis se compose de deux parties. La première concernant la rénovation de la salle de la mairie (partie secrétariat) pour 18 150 € HT comprend la réalisation d'une dalle au sol avec carrelage + platerie, peinture aux murs et plafond et menuiserie. La seconde partie est la réalisation d'un dallage sur l'ensemble du sous sol de la mairie avec création ou modification d'ouvertures pour 15 300 € HT. Monsieur le maire propose de présenter la totalité du devis lors de la prochaine réunion cantonale, à défaut d'acceptation il propose d'étaler le devis sur deux années de subvention cantonale. Propositions acceptées à l'unanimité

4 - AGENCE POSTALE DE BEAUFORT

Suite à une réunion avec les communes de la vallée, pour sauvegarder le point poste de Beaufort, une participation de 4.16 €/ habitant serait demandé aux communes participantes. Un accord de principe est pris sous réserve de la participation de la totalité des communes de la vallée.

Claude Liotard rappelle que nous sommes contre la suppression de La Poste. L'agence postale aura moins de service et c'est aux communes de financer le poste et le lieu. Le maire rappelle que nous sommes au pied du mur car soit nous aidons au financement d'une agence postale soit le point poste ferme à Beaufort.

5 - SCOLARISATION

Monsieur le maire, suite aux courriers de la Sous-préfecture demande un positionnement du conseil municipal sur l'adhésion de la commune au sein du RPI Mirabel – Piégros. Après discussion, les membres de l'assemblée donnent leur accord pour adhérer au RPI de Mirabel – Piégros.

Monsieur le maire fait part de la participation de la commune au frais de transport pour le service cantine du RPI Mirabel-Piégros.

6 - DOSSIER EN COURS

ADSL Charsac : Monsieur le maire fait part au conseil du courrier du service contentieux de l'entreprise NUMEO. Il rappelle que la facture n'a pas été réglée car techniquement le service proposé ne fonctionne pas (ce n'est pas branché à l'électricité). De plus, les travaux n'ont pas été exécutés en temps voulu.

Eau potable : Monsieur le maire fait part au conseil municipal du relevé de la consommation mensuelle d'eau de Drôme Gervanne relevé par le Syndicat. Il rappelle que ce relevé est établi sur le compteur d'arrivée du réseau de Drôme Gervanne et non sur les compteurs des points de livraison d'eau du Syndicat. Par conséquent, la commune ne règlera pas les cubages non consommés.

Monsieur le maire remet les relevés des différents compteurs (source arrivée réservoir Montclar, quartier paillasson, la chaux camping moto, et les compteurs de Drôme Gervanne (réservoir Montclar, quartier Gervanne, bas village Montclar)). Il précise que les relevés sont effectués hebdomadairement. Les compteurs de Drôme Gervanne ne montrent aucune consommation durant le 1^{er} semestre 2009.

Les relevés des compteurs chez les particuliers débuteront la dernière semaine de juillet et se poursuivra au mois d'août. Réservez un bon accueil à l'agent.

Voirie 2009 : l'ouverture des plis a eu lieu en mairie de Montclar en présence des communes participantes. L'estimation de la DDE s'élevait à 87 391.00 € HT. L'entreprise E26 a présenté une offre à 77 478€ HT qui a été retenue.

Crédit Relais : Un état des versements déjà demandé est présenté. Au vu des différentes subventions reçues, le conseil municipal décide de ne pas demander le solde du crédit.

Dégâts Orages 2008 : Un point financier est présenté. La commune a reçu la totalité de la subvention d'État pour les dégâts de voirie. Monsieur le maire précise que les travaux en rivière non pas débutés. Concernant les travaux AEP derrière le château de Vachère, il souhaite que devis soit réalisé pour la mise en place de deux dalles. Proposition acceptée.

Église Saint Marcel : La commune a reçu la réserve parlementaire. Un état détaillé financier est présenté.

Raccordement postal : la majorité de la numérotation des habitations a été effectuée. Reste à numérotter le hameau de Vaugelas et le quartier du Maillet.

Table d'orientation : Le chargé du dossier fait un point de son avancé.

Enquête publique : le maire fait part de l'enquête publique qui se déroulera du 27 juillet 2009 au 03 août 2009 avec le dernier jour la présence du commissaire enquêteur. Il s'agit d'une enquête relative à l'établissement de servitudes, pour le passage d'une ligne de distribution d'énergie électrique pour le dossier d'aménagement esthétique du bas du village.

Piscine : L'arrêté portant sur les modalités d'application du contrôle sanitaire réglementaire des piscines de la Drôme est portée à la connaissance de l'assemblée.

Passeports : les nouvelles dispositions relatives à la mise en application des dispositions concernant les passeports sont présentées au conseil municipal

Urbanisme : Les deux CU relatifs au camping moto ainsi que le PC d'Eveline Barnave sont présentés. Ils n'apportent aucune remarque du conseil municipal. Ils seront transmis au service de l'état pour instruction.

Le prochain conseil municipal est fixé au 11 septembre 2009.

Fin de séance : 22h30